DÉPARTEMENT de L'ORNE
ARRONDISSEMENT

Nombre de conseillers	
En exercice	**14**
Présents	**12**
Votants 12	**12**

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt cinq,
Le 04 février 2026 à 18h30
Le Conseil Municipal de la commune de TRUN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2026
Présents : Monsieur Jacques PRIGENT, Monsieur Vincent LEBRETON, Madame Florence ECOBICHON, Monsieur Éric RIEDINGER, Monsieur Jean-Louis DESVIGNE, Monsieur André DEBEVE, Monsieur Fabien JOUADÉ, Madame Anita LEVALLOIS, Monsieur Philippe POTTIER, Madame Lydia POUPIN, Madame Renée SAUSSAIS, Madame Anne-Marie TREUIL, Madame Léa VIEL
Absents excusés : Monsieur Hervé BROC représenté par Monsieur Vincent LEBRETON
Absent : Vincent LEBRETON
Secrétaire de séance : Monsieur Philippe POTTIER

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES

DEL DE_003_2026

Dans la concertation qui a prévalu à l'adoption de l'intérêt communautaire associé à la compétence voirie, un accord sur le financement des travaux de voirie a été trouvé entre **communes et EPCI**. Cet accord a été acté à travers une convention cadre fixant les contours et les modalités d'exécution de fonds de concours sur les opérations de voirie.

Conformément aux engagements pris par la commune de TRUN quant aux fonds de concours à verser sur les opérations constitutives du programme annuel de voirie, il y a lieu de prendre acte du compte rendu financier communiqué et d'adopter le montant définitif du fonds de concours à verser en 2025 sur les lignes de travaux achevées.

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention cadre instaurant le principe des fonds de concours sur le programme annuel des travaux de voirie adoptée par le conseil municipal le 13 juillet 2022

Vu le bilan financier des travaux **du programme de voirie :**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir donner leur accord pour verser un fonds de concours à la communauté de communes des d'Argentan pour participer au financement des travaux de voirie.

Une délibération comprenant les montants à adopter a été transmises par l'intercommunalité.

Programme 2021 : 9 890.42€

Programme 2024 : 11 502.10€

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour le versement d'un fonds de concours à hauteur de **21 392,52€** des travaux

Date de transmission de l'acte: 11/02/2026
Date de reception de l'AR: 11/02/2026

061-216104943-DE_003_2026-DE
A G E D I

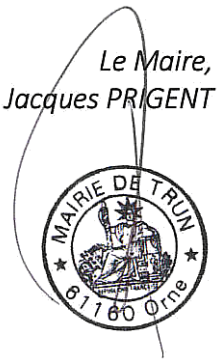
Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599

de voirie (9 890.42€ et 11 502.10€).

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention précisant les conditions de versement d'un fonds de concours à la communauté de communes d'Argentan, ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

Le Maire,
Jacques PRIGENT



Date de transmission de l'acte: 11/02/2026
Date de reception de l'AR: 11/02/2026

061-216104943-DE_003_2026-DE
A G E D I

Mise en ligne le : 27/10/2026 16:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie de TRUN
https://www.intramuros.org/trun/documents_administratifs/84599